

Assemblée communale ordinaire d'Alle du mardi 28 mai 2024

Présidence :	M. Bernard Studer, Président des Assemblées
Vice-Présidence :	Mme Melody Grossmann, Vice-Présidente des Assemblées
Secrétaire :	M. Daniel Farine, Secrétaire communal
Lieu :	Salle des fêtes
Début / Fin :	20h00 / 20h57

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2023.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2023.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Lopes Lourenço Brian, ressortissant portugais domicilié à Alle.
4. Information sur le suivi général des permis de construire par un bureau d'ingénieurs.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est consultable à l'Administration communale. Il est également disponible au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

A 20h00, Mme Melody Grossmann ouvre cette première Assemblée communale de l'année 2024, salue toutes et tous très cordialement et remercie chacun-e de sa présence.

Elle fait part de l'excuse de M. Bernard Studer, Président des Assemblées, retenu à une autre Assemblée communale pour des raisons professionnelles. MM. Yan Noirjean, Conseiller communal, et Didier Girardin, Concierge communal sont également excusés. Mme Grossmann remercie M. Girardin qui a mis en place la salle.

Etant donné que Mme Grossmann préside sa première Assemblée, elle prie l'audience d'être patiente et indulgente.

Sur proposition de Mme la Vice-Présidente, MM. Giuseppe Germano et Michaël Roos sont nommés scrutateurs.

Cette Assemblée a été régulièrement convoquée par la publication d'un avis dans le Journal officiel n° 18 du 16 mai 2024, par le tout-ménage n° 6 du 8 mai 2024, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 28 mai 2024, à 20h00, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

Mme Melody Grossmann rappelle l'art. 19 alinéa 2 de notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

On note à cet égard la présence de MM. Daniel André, Opérateur son & lumière et Brian Lopes Lourenço.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participant-e-s. On enregistre trente-quatre votant-e-s.

Mme Melody Grossmann donne connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2023

Mme la Vice-Présidente, Melody Grossmann, communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente Assemblée a été déposé, le 8 janvier 2024, au Secrétariat communal et publié concomitamment sur le site internet communal www.alle.ch

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'Administration. Consécutivement à une directive du Délégué aux affaires communales, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été déposée au Secrétariat communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

Mme Grossmann remercie M. Daniel Farine, Secrétaire communal, pour la parfaite rédaction du procès-verbal.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 5 décembre 2023.

2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2023

Mme la Vice-Présidente propose de procéder comme suit : Mme le Maire fera l'introduction et afin d'aller à l'essentiel, l'Administrateur des finances, M. Dylon Loshi, se contentera de donner lecture des récapitulatifs par rubrique en précisant les différences notables entre les comptes 2022 et 2023. Chacun-e disposera toutefois de la situation de chaque compte sur les documents mis à disposition. Avant d'ouvrir la discussion, Mme Grossmann fera état des éléments-clés du rapport établi par la fiduciaire.

Mme le Maire, Karine Génesta-Nagel, responsable du dicastère « Ressources » explique qu'il lui incombe ce soir de nous faire part de l'entrée en matière quant à l'approbation des dépassements budgétaires et des comptes 2023. Le travail comptable a été établi, selon les normes MCH2 par notre Administrateur des finances, M. Loshi.

Selon la procédure, nos comptes de 2023 ont été révisés par notre organe de révision mi-avril, puis ils ont été examinés dans un premier temps par les membres du Conseil communal. Ensuite, dans un deuxième temps, en date du 14 mai dernier, ils ont été étudiés par la Commission des finances.

L'entrée en matière ne soulève aucune objection.

Mme le Maire indique que les comptes de 2023 prévoient des comptes de fonctionnement pour un montant de CHF 8'644'578.96, ce qui aboutit à un excédent de revenus de CHF 53'241.-. Un montant de CHF 470'300.70 est enregistré dans le compte de réserve de la politique budgétaire.

Le budget qui avait été prévu lors de l'Assemblée communale du 21 décembre 2022 était moins favorable, et les différences vous seront expliquées par notre Administrateur des finances.

Finalement, cet exercice 2023 est qualifié de très bon. Cela sera bénéfique pour les années à venir, car des réserves sont constituées. En effet, il est important d'avoir des réserves, comme en témoignent certains facteurs économiques et chiffres annoncés. Nous devons être prudents, par exemple en raison de l'augmentation des taux d'intérêt ou des chiffres de la péréquation financière.

Karine Génesta-Nagel parle des aspects positifs, comme le revenu sur l'impôt des frontaliers, qui passe de 612'484 à 763'014 francs. Elle met en exergue les investissements prévus entre 2024 et 2028 pour un montant total de 12'000'000 francs bruts, avec des subventions pouvant s'établir à 4'000'000 francs. Elle fait également part des investissements réalisés entre 2023 et 2024, cela sans demande supplémentaire d'hypothèque.

Mme la Maire souligne la politique actuelle du Conseil communal, qui est de diminuer la dette par habitant, et précise que cette dernière a baissé de 1'000 francs en l'espace de deux ans.

Mme la Présidente de l'Exécutif explique aussi être consciente que notre quotité d'impôt se situe dans la moyenne haute, mais elle est certaine que cette moyenne sera équitable dans le futur et que nous pourrions réaliser les investissements prévus sans mettre en péril les finances communales.

En résumé, ces chiffres très positifs de 2023 nous permettront de constituer de bonnes réserves pour les charges et investissements mentionnés précédemment.

Karine Génesta-Nagel indique que l'Exécutif communal a à cœur de mettre sur pied des actions concrètes pour le bien-être de sa population en effectuant des investissements, des réparations et des petits projets qui embelliront notre belle Commune.

Mme la Présidente de l'Exécutif cède maintenant la parole à notre Administrateur des finances, M. Loshi. Son excellent travail est salué à cette occasion. Elle signale que celui-ci, présentera ces informations d'une manière légèrement différente par rapport aux années précédentes, de manière plus animée, en fournissant les principales rubriques et en expliquant les différences majeures. Elle indique qu'il sera possible de poser des questions lors de la présentation.

Au travers d'une vidéoprojection, M. Drilon Loshi, Administrateur communal des finances, présente et commente les comptes de fonctionnement, les dépenses d'investissements, les bilans actif et passif, les dépassements budgétaires, qui se montent à CHF 196'368.69. Les investissements totalisent CHF 645'594.05, et les bilans atteignent la somme de CHF 23'876'769.64.

S'agissant des dépenses d'investissements, M. Loshi amène toutes les explications utiles concernant les dépassements budgétaires suivants :

- Amortissement « Plan de lutte contre les crues »	dépassement de CHF	24'412.65
- Réévaluation – Ducroire	dépassement de CHF	100'051.86
- Créances fiscales (éliminations) & provisions débiteurs	dépassement de CHF	39'672.71
- Intérêts des dettes à long terme	dépassement de CHF	32'231.47

Mme Melody Grossmann donne connaissance de quelques éléments-clés du rapport de la fiduciaire CRF à Delémont, concernant l'audit, les paramètres d'autofinancement, la quotité d'investissement, l'endettement net par habitant, soit CHF 5'725.81.-.

Untel indique avoir reçu tous les renseignements nécessaires lors de la séance entre la Commission des finances et le Conseil communal et a senti Drilon Loshi à l'aise avec ses chiffres suite à l'adaptation du nouveau modèle comptable du MCH2.

Untel souligne aussi la bonne pratique du Conseil de vouloir baisser la dette par habitant.

Sans opposition, l'Assemblée vote les dépassements budgétaires et les comptes 2023, tels qu'ils ont été présentés.

3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Lopes Lourenço Brian, ressortissant portugais domicilié à Alle

Sur proposition de Mme la Vice-Présidente, l'assistance accepte, en dérogation au règlement communal d'organisation, que les personnes intéressées restent présentes jusqu'au moment du vote.

A titre liminaire, Mme Gianna Germano, Conseillère communale responsable du dicastère « Communauté villageoise », explique que selon la procédure usuelle, il incombe à l'Assemblée communale de se prononcer sur toute demande de naturalisation.

Elle présente la requête de M. Brian Lopes Lourenço, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue. Au-delà du processus administratif, le Conseil communal veut donner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Cela est d'autant plus aisé lorsqu'il s'agit, comme dans le cas présent, d'une personne que nous connaissons bien et qui bénéficie de notre considération.

Avec l'accord de l'assistance sur proposition de Mme Grossmann, Mme Gianna Germano présente M. Lopes Lourenço, sur la base des informations émanant d'un dossier personnel ainsi que d'une rencontre à la mairie. Elle précise son identité, sa situation familiale, sa formation scolaire et ses activités professionnelles et de loisirs. Au terme de l'audition par le Service cantonal de la population, toutes les conditions ont été réunies pour l'obtention du droit de cité cantonal.

M. Brian Lopes Lourenço est parfaitement intégré en Suisse et dans notre village. Il mérite notre confiance.

M. Lopes Lourenço quitte la salle avant le vote. Mme Grossmann précise que la finance de naturalisation a été fixée à CHF 200.-.

Sans opposition, l'Assemblée accorde la nationalité suisse à M. Lopes Lourenço.

Sous les applaudissements de l'assistance, le candidat se voit gratifié d'un jeu de société intitulé « A la découverte du Jura » de la part de Mme Germano.

4. Information sur le suivi général des permis de construire par un bureau d'ingénieurs

M. Alan Stalder, Conseiller en charge du dicastère « Sports et Culture » émet cette présentation en remplacement de M. Yan Noirjean, absent et excusé.

Il indique que depuis plusieurs années, la Commune d'Alle, en constante évolution, est confrontée, comme toutes les communes jurassiennes, à une évolution des règles de construction. Ces règles deviennent toujours plus difficiles et compliquées à comprendre. Le travail de contrôle de notre police des constructions devient plus pénible et énergivore, et actuellement, notre Commune ne dispose pas de personnel qualifié pour assurer le suivi de ces permis. Un autre problème rencontré est le non-respect croissant des règles de construction et des normes en vigueur.

Pour cela, et après contact et analyse de ce qui se faisait déjà dans d'autres villages, la Commune d'Alle, représentée par son Conseil communal, a exprimé son intérêt à collaborer avec un bureau d'ingénieurs pour le suivi en matière de permis de construire, notamment pour les projets de grande envergure (procédure ordinaire ou grand permis). Cela nous permettra de garantir le respect des conditions émises par les différents Services de l'État, conformément à leurs décisions.

Cette collaboration avec un professionnel de la branche fera gagner beaucoup de temps au personnel directement touché par les permis de construire et permettra également au Conseil communal, par l'intermédiaire de son représentant de la police des constructions, de pouvoir lancer des procédures d'avis de droit en cas de problème avéré.

En début d'année, un appel d'offres a été lancé et, après analyse des dossiers reçus de divers bureaux, c'est l'entreprise RWB SA à Porrentruy qui a été retenue. Pour les dossiers de plus de 100'000 francs (grand permis – procédure ordinaire), un montant de 2'500.- HT sera facturé pour l'ensemble du cahier des charges demandé, qui se compose de la façon suivante :

- Contrôle formel du permis
- Contrôle des gabarits, des banquetages, de la hauteur des radiers
- Relevé des conduites
- Conformité ENV
- Contrôle de la construction finie
- Rapport final

Pour les petits permis, en cas de doute ou d'incertitude, le bureau sera mandaté au cas par cas. En cas de problème avéré, le montant sera refacturé au dépositaire du permis et, si tout est correct, le montant sera supporté par la Commune.

L'Exécutif prévoit une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024.

Untel comprend tout à fait la position du Conseil communal quant à cette nouvelle façon de procéder, mais demande qui prend la responsabilité si un permis ne devait pas être en ordre.

Alan Stalder, en guise de réponse, explique qu'il s'agit d'une délégation de compétences. En fait, le Conseil communal maintient son rôle de « police des constructions ». Cependant, s'agissant des aspects techniques comme le contrôle des gabarits, ces tâches seront transmises au bureau d'ingénieurs, lequel fournira un rapport à l'attention de l'Autorité communale.

5. Divers

Unetelle trouve formidable notre nouveau concours intitulé « Et si vous plantiez un arbre en 2024 ? » en lieu et place de « Alle, village fleuri ».

En lien avec ce projet, unetelle suggère au Conseil communal de pratiquer comme la Ville de Porrentruy qui s'est associée à la Ligue contre le cancer afin de planter des arbres. Comme emplacement, elle cite pour exemple la Place Roland Béguelin qui bénéficie d'assez d'espace. Enfin, elle souligne que la toile d'ombrage n'est plus installée à ladite Place.

Concernant la toile d'ombrage, Cyrille Gigon indique que celle-ci sera remise dès que les conditions météorologiques le demanderont.

S'agissant des arbres, Agnès Savary indique que la Commune d'Alle souhaite réfléchir à un projet en vue d'arboriser la Place Roland Béguelin et mentionne que nous collaborons d'ores et déjà avec la Ligue contre le cancer pour la plantation de diverses tulipes.

Untel se demande pourquoi nous taillons les arbres d'une manière très radicale en citant par exemple les arbres le long de la ferme du Buisson Galant.

Mme Agnès Savary répond qu'il s'agit d'aspects sécuritaires mais que nous prenons acte de ces préoccupations et des efforts seront faits lors de prochains taillages.

Untel souhaite intervenir ci-après au sujet de la réfection de la rue Coin du Jonc ouest. Il exprime deux sentiments concernant ladite réfection : gratitude envers les Autorités communales et les entreprises impliquées, mais aussi une déception quant à la communication et la gestion des désagréments par les Autorités. Il reconnaît les efforts des entreprises, mais critique l'absence de communication de la part de la Commune concernant la durée des travaux et l'accès aux maisons. Il mentionne un manque de réponse à ses demandes antérieures et souligne une durée plus longue que prévu sans accès à sa maison. Il évoque également un exemple positif dans une commune voisine où les habitants ont obtenu un accès quotidien à leurs maisons malgré les travaux. En conclusion, il appelle à une meilleure gestion des travaux futurs pour réduire les désagréments pour les résidents.

Dans un premier temps, M. Cyrille Gigon s'excuse pour avoir omis de lui répondre et relate qu'un projet déposé sur un plan avec un échéancier n'est pas le même que sa réalisation. En effet, il informe que, dans un premier temps, les travaux de réfection ont dû être interrompus pendant trois semaines en raison de la fermeture du passage à niveau à la route de Courgenay.

Ensuite, M. le Conseiller communal souligne que les conditions météorologiques n'ont pas toujours joué en notre faveur.

Enfin, il est précisé que nous avons été aussi confrontés à un problème en lien avec une conduite de BKW Energie SA qui n'était pas mentionnée sur le plan de réalisation. Suite à cela, il a fallu modifier le chantier en faisant deux fouilles au lieu d'une. M. Gigon termine en indiquant que, normalement, le macadam sera posé le mardi 4 juin 2024 et les riverains de cette rue bénéficieront d'une route réfectionnée pour les cinquante prochaines années.

Mme la Vice-Présidente clôt les délibérations à 20h57. Elle remercie les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté à la chose publique.

Ainsi délibéré en Assemblée communale ordinaire du mardi 28 mai 2024.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Melody Grossmann
Vice-Présidente

Daniel Farine
Secrétaire

Nota :

Le présent procès-verbal est déposé dès le 10 juin 2024 au Secrétariat communal. La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet www.alle.ch (accès par le code QR figurant sur le panneau numérique communal). Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.